



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

La Banque africaine de développement signe un accord de financement de 70 millions d'euros avec la BOAD pour renforcer son appui au secteur privé de la zone UEMOA

Lomé, le 12 décembre 2023 – Le Groupe de la Banque africaine de développement et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ont signé le 8 décembre 2023 à Lomé, une convention portant sur l'octroi d'une ligne de crédit de 70 millions d'euros. Objectif : renforcer les actions de la BOAD en faveur du secteur privé dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), constituée de huit pays de la zone franc d'Afrique de l'Ouest.

Approuvé par le Conseil d'administration du Groupe de la Banque en décembre 2021 avec une maturité de dix ans, le projet bénéficie en outre, d'un cofinancement de l'organisme public italien, la Cassa Depositi e Prestiti qui apporte 60 millions d'euros, et de l'Institut de développement du Canada, FINDEV, qui contribue à hauteur de 20 millions d'euros.

Wilfrid Abiola, représentant de la Banque au Togo, et Moustapha Ben-Barka, vice-président de la BOAD chargé des Financements et des Investissements, ont signé la convention au nom de leurs institutions respectives.

La Banque accompagnera la BOAD dans sa démarche visant à fournir aux entreprises de ses États membres des ressources à moyen et à long terme dont elles ont besoin pour leur développement. La ligne de crédit renforcera également la résilience du secteur privé, qui est le principal moteur de la croissance économique et du développement dans la zone UEMOA. Elle soutiendra les entreprises de l'Union, notamment dans les secteurs créateurs d'emplois tels que l'agro-industrie, les énergies renouvelables, la santé et l'information, les télécommunications et la promotion des femmes. La mise en œuvre du projet devrait permettre de créer et/ou de consolider au moins 5 900 emplois (dont 2 000 emplois pour les femmes).

Grâce à son soutien actif aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la priorité accordée à la promotion de l'entrepreneuriat féminin, la BOAD poursuit les objectifs de son plan stratégique « Djoliba », lesquels visent à créer de la valeur ajoutée et des emplois productifs.

La ligne de crédit accordée à la BOAD est alignée sur trois des cinq priorités opérationnelles, les « High 5 » de la Banque africaine de développement, à savoir : « Nourrir l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique ».

À propos de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) :

Créée le 14 novembre 1973 et basée à Lomé au Togo, la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) est une institution internationale ayant pour objectif de promouvoir l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest par le financement de projets contribuant au développement des huit États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Partenaire de longue date du Groupe de la

À propos du Groupe de la Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement est la principale institution du financement du développement en Afrique. Il comprend trois entités distinctes : la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigeria (FSN). Représentée dans 41 pays africains, avec un bureau extérieur au Japon, la Banque contribue au développement économique et au progrès social de ses 54 États membres régionaux. Pour plus d'informations: www.afdb.org

Banque africaine de développement dont elle poursuit des priorités stratégiques similaires et complémentaires, la BOAD représente un partenaire idéal pour amplifier et optimiser les résultats des actions menées par le Groupe de la Banque en Afrique de l’Ouest.

Contact médias : Département de la communication et des relations extérieures, media@afdb.org

Légende 1 : *Wilfrid Abiola (à g.), responsable du bureau de la Banque africaine de développement au Togo, et Moustapha Ben-Barka (à d.), vice-président de la BOAD chargé des Financements et des Investissements lors de la signature de la convention.*

Légende 2 : *Échange de parapheurs entre les deux signataires.*